

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le Règlement numéro 939-20 relatif aux usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance tenue le 6 octobre 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 939-20 relatif aux usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste ».

Ce premier projet de règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement relatif aux usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste. Il détermine les conditions pour tous projets de remblai ou déblai d'un volume de matériaux supérieur à 500 m³.

Conformément à la résolution numéro 213-20 adoptée lors de la séance du 1^{er} décembre 2020, l'assemblée de consultation publique est remplacée par une consultation écrite. Tout intéressé pourra se faire entendre par écrit, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis public, à l'inspecteur en bâtiment et environnement, comme suit :

- Par la poste au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0;*
- Déposez vos documents à nos bureaux situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste dans la boîte de métal au bas de la porte d'entrée;*
- Acheminez vos commentaires par courrier électronique à inspecteur@msjb.qc.ca;*

Prendre note que les bureaux de la Municipalité seront fermés pour le congé des Fêtes du 23 décembre à midi au 4 janvier inclusivement. Considérant que la fin du délai pour répondre à cette consultation écrite se termine le 24 décembre, le délai est prolongé jusqu'au prochain jour ouvrable, soit le 5 janvier 2021.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, sur rendez-vous, durant les heures régulières de bureau ou sur le site internet de la Municipalité. (www.msjb.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce neuvième jour de décembre deux mille vingt.

Le directeur général,

Martin St-Gelais